













L'ÉVOLUTION DE LA RANDONNÉE

L'expérience des Parcs naturels régionaux Nord - Pas de Calais







SOMMAIRE

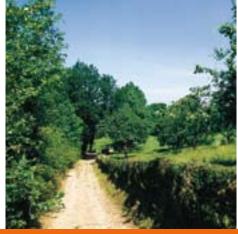
1. CRÉATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE	3
1.1 Le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée	
1.2 Le réseau partenarial	
1.3 Les étapes de la création d'un itinéraire	4
2. GESTION ET ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE	6
2.1 Répartition des rôles	
2.2 Méthodes et outils utilisés	7
3. INITIATIVES DANS LES PARCS EN MATIÈRE DE RANDONNÉE	10
3.1 Aménagements des itinéraires et accessibilité	
3.2 Sentiers de découverte et d'interprétation	11
3.3 Éditions à valeur ajoutée	12
3.4 Produits « randonnée » mis en marché	13
3.5 Soutien de l'activité économique en milieu rural par la randonnée	14
3.6 Quelques manifestations emblématiques	15
4. L'ÉVALUATION POUR UNE « RANDONNÉE » DE QUALITÉ	16
5. DEVENIR DE LA RANDONNÉE LE POSITIONNEMENT DES PARCS	18
6. POUR ALLER PLUS LOIN	19





- La Fédération française de randonnée recense 7 907 adhérents pour l'année 2005, dont 3 378 femmes et 1 544 hommes.
 - Parmi ces adhérents, 4 922 personnes pratiquent la randonnée en individuel et 2 985 en famille ou en groupe.
 - Les trois Parcs naturels régionaux proposent 3 200 km d'itinéraires balisés.
- Environ 1 500 sorties et évènements sont organisés chaque année sur les territoires des Parcs naturels régionaux.





UNE PAUSE POUR LA RANDONNÉE...

es Parcs naturels régionaux sont le terrain de prédilection de la randonnée tant leur image est associée aux paysages et à la protection de la nature. Leurs itinéraires balisés rassurent les promeneurs. Leurs brochures et cartes d'orientation rivalisent d'astuces pour guider les égarés. Bref, les kilomètres succèdent aux kilomètres, mais aujourd'hui le randonneur a mal aux pieds et tous les gestionnaires de la randonnée s'interrogent...

L'aiguille de la boussole indiquerait-elle une nouvelle direction à emprunter ?

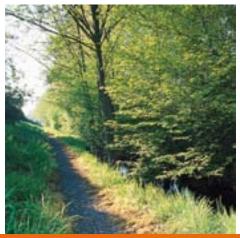
L'expérience des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais est connue. Le maillage de leur territoire et la mise en réseau des sites remarquables par le biais de la randonnée ont été l'une de leurs priorités. Les demandes des communes souhaitant disposer de « leur » sentier se sont multipliées. La gestion et l'entretien de ces chemins sont considérables. Des outils (repérage par système d'information géographique) et des moyens (agents des Parcs, entreprises d'insertion) sont mobilisés pour garantir aux visiteurs la praticabilité et l'intérêt des chemins. Les partenariats avec les Fédérations de randonnée et le soutien financier des Conseils généraux au titre de leur compétence pour la conduite du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) favorisent une réflexion commune sur le devenir de la randonnée.

Les pratiques de randonnée observées par les fédérations témoignent d'un intérêt croissant pour la connaissance du patrimoine. On marche, on roule et on galope pour découvrir et comprendre l'environnement et plus seulement pour « avaler du kilomètre ». Les Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais s'aventurent dans cette voie depuis longtemps. Les réussites sont modélisées, les échecs sont analysés selon les principes d'expérimentation chers aux territoires de projets.

Ce cahier technique a pour vocation de vous présenter la démarche, les actions et aussi les interrogations des Parcs :

- Comment évaluer ?
- Comment accroître les retombées économiques ?
- Comment intéresser les promeneurs à la protection de l'environnement ?
- Comment évoluer vers plus de qualité ?







1. CRÉATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

1.1 Le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La compétence en matière de promenade et de randonnée a été attribuée aux départements dans le cadre des mesures de décentralisation. La loi du 22 juillet 1983 donne aux conseils généraux le soin de mettre en place les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cet outil de planification assure la protection juridique, la gestion et la mise en valeur des chemins ruraux d'intérêt touristique.

Les objectifs du PDIPR :

- Faciliter la pratique de la promenade (tout public) et de la randonnée (public avertis) en garantissant la continuité des itinéraires.
- Protéger les chemins ruraux (patrimoine rural d'une richesse considérable).
- Mettre en cohérence le développement touristique et la préservation du patrimoine des chemins et sentiers.

Le statut des chemins :

- La loi fixe un objectif majeur de sauvegarde des chemins ruraux, en les protégeant dès leur inscription au PDIPR de toute suppression ou aliénation sans qu'il ne soit proposé un itinéraire de substitution.
- L'organisme mandaté à la gestion et à l'entretien des itinéraires inscrits au Plan ne prend en considération que les nécessités et besoins des randonneurs selon la discipline.
- La commune a toujours le devoir d'entretien de ses voiries et le Maire le droit d'appliquer son pouvoir de police afin d'assurer la tranquillité et la sécurité sur son territoire.
- La gestion et l'entretien des Itinéraires de Promenade et de Randonnée doivent répondre à deux objectifs :
- Assurer la continuité et la praticabilité des itinéraires.

- Préserver et valoriser les sentiers et les milieux naturels et patrimoniaux environnants.

Les modalités d'interventions techniques et financières sont différentes d'un département à l'autre. Pour plus de précisions, rapprochez-vous des services compétents dans chaque Conseil Général.

1.2 Le réseau partenarial

L'offre de randonnée se pratiquant dans un espace diffus, il faut raisonner en réseau. Suivant les modalités d'organisation de chaque région ou département, l'initiative de la réflexion revient à des collectivités, des associations, ou des « privés ».

Dans les Parcs du Nord:

- Le Conseil Général du Nord délègue la gestion du réseau PDIPR aux Parcs par voie de convention.
- L'Office National des Forêts, gestionnaire des massifs forestiers domaniaux, est incontournable pour l'aménagement des sentiers et l'accueil du public.
- Les Fédérations de randonnées sont représentées localement par leurs associations fédérées. Elles contribuent à la réalisation des itinéraires, l'animation du territoire (organisation de randonnées, d'événementiels, d'outils de promotion) et à la surveillance du réseau.
- Les associations naturalistes et culturelles interviennent principalement sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines (expertise de documents de sensibilisation, aménagements spécifiques et sorties thématiques). Elles sont aussi les premiers usagers des sites.

Dans le Parc du Pas-de-Calais:

- Le Conseil Général du 62 finance les expériences menées par le Parc dans ce domaine. Il finance également le Comité Départemental Olympique et Sportif (instance fédérative regroupant tous les comités sportifs du Département du Pasde-Calais) dans le cadre d'une convention sur le développement de la randonnée.
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) participent au cofinancement de l'entretien du réseau d'itinéraires. C'est aussi à cette échelle intercommunale que le Parcanime le réseau et fédère les acteurs du monde associatif, touristique et des loisirs de randonnée.
- Les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre, du Tourisme Équestre et du Cyclotourisme sont les acteurs associatifs privilégiés du Parc. Ils participent au comité de pilotage « Estaminet Randonnée » et à la démarche « Audit Qualité Randonnée ». Ils sont aussi un relais essentiel pour la réalisation des itinéraires, l'animation du réseau de Randonnée, la veille du bon état du réseau et de sa signalisation.
- L'Office National des Forêts est partenaire sur les massifs forestiers traversés par des itinéraires de randonnée.





- En 1995, 5 Départements avaient élaboré leur PDIPR et en 2000, seuls 4 n'avaient pas encore adopté ce principe.
- Références législatives : Pour l'instauration des PDIPR : Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983
 J.O. du 23 juillet 1983, décret n° 86-197 du 6 janvier 1986 – J.O. du 12 février 1986.
 - Pour la mise en place du PDIPR : Circulaire du 30 août 1988 – J.O. du 10 décembre 1988.
 - Pour la circulation des véhicules motorisés:

 Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991
 J.O. du 5 janvier 1991,
 décret n° 92-258 du 20 mars 1992.
 Circulaire n°DGA/SDAJ/BDEDP n° 1
 du 6 septembre 2005.

LESCHN TECHNIC

1.3 Les étapes de création d'un itinéraire

Mettre en place un itinéraire de randonnée suppose quelques préalables et une bonne organisation. Pour chaque étape de la mise en place de l'itinéraire, le ou la chargé (e) de mission « randonnée » du Parc définit les objectifs, organise la concertation entre les différents acteurs (maire, propriétaire, EPCI, ONF. . .) et évalue les moyens à mettre en œuvre.

Nous choisissons ici d'illustrer l'échelle communale, mais un itinéraire de randonnée se joue souvent des frontières administratives et exige une dimension territoriale.

- Les délais entre l'idée et la finalisation de l'offre

Un à deux ans correspondent au délai minimum pour ouvrir un itinéraire mais dans le cas de situations plus complexes, trois ou quatre ans peuvent s'avérer nécessaires.

- Le cadre juridique

La notion d'itinéraire de randonnée ne constitue pas une entité juridique en soi : un itinéraire emprunte des voies, dont le statut sera déterminé par le foncier et par la fonction dévolue à la voie. La première chose à examiner lors de la création d'itinéraire c'est le statut des voies empruntées.

Le porteur du projet de sentier de randonnée ne peut s'affranchir d'une analyse fine et rigoureuse des contraintes juridiques. Il est recommandé de regrouper la maîtrise d'œuvre des itinéraires sous la responsabilité d'un même aménageur public, en général une collectivité territoriale (Conseil Général, commune, structure intercommunale, parc naturel régional). Les voies publiques qui, en principe, sont accessibles aux randonneurs, sont à privilégier.

Le passage sur voie privée est plus complexe, car subordonné à l'accord du propriétaire ou de l'exploitant. Si le propriétaire refuse le passage, on ne peut le lui imposer. S'il accepte, il vaut mieux établir une autorisation ou convention de passage établissant les droits et devoirs de chacun, notamment en termes :

- D'aménagement (qui construit restaure une passerelle ?).
- D'usage (concilier les multiples pratiques).
- D'entretien (qui débroussaille ?).
- D'assurances.

Étape 1 :

- Premiers échanges, premières idées...
 On s'écoute, on rêve.
- Mise au point des démarches.
- Pré-étude sur carte.



Étape 2 :

- Repérage et inventaire des voiries et des aménagements.
- Inventaire des patrimoines.
- Choix du tracé. De multiples critères entrent en jeu ; il existe cependant quelques règles de base :
- Préserver les zones écologiquement fragiles.
- Proscrire les secteurs potentiellement dangereux.
- Rechercher la diversité des cheminements.
- Exclure les voies goudronnées, sauf exception.
- Demeurer cohérent dans le niveau de difficulté de l'itinéraire.
- Privilégier la qualité des paysages et de l'environnement.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région.

Étape 3:

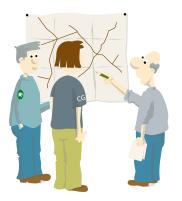
- Validation de la thématique et du tracé par la commune et le Parc.
- Réalisation de l'inventaire juridique des voiries par la commune.

Étape 4:

- Rencontre des propriétaires privés concernés par le tracé de l'itinéraire.
- Négociation et signature d'une convention de passage.

NB: Aujourd'hui, sauf cas exceptionnel, nous évitons d'intégrer des portions d'itinéraire privé. Le vécu du réseau créé depuis 1986 montre que, dans le temps, les portions privées sont source de conflit et de fermeture de sentier.









5

Étape 5:

• Enregistrement du circuit sur le système d'information géographique (SIG) du Parc pour faciliter la gestion de l'itinéraire.



Étape 9:

- Étude d'implantation du balisage conforme aux Chartes de balisages.
- Enregistrement des balises sur le système d'information géographique (SIG) du Parc.



Étape 6 :

 Proposition de l'itinéraire aux associations de randonnée du Parc pour avis et éventuelles suggestions.



Étape 10:

• Signature de la convention engageant les différents partenaires (dont le Parc et la commune) sur les conditions de création et d'entretien dans le cadre du PDIPR.



Étape 7 :

- Présentation de l'itinéraire au syndicat mixte du Parc.
- Délibération du conseil municipal.



Étape 11 :

 Mise en place du premier balisage pris en charge par le Conseil Général ou les organismes compétents.



Étape 8:

- Instruction du dossier et passage en Commission Permanente du Conseil Général.
- Inscription au PDIPR (protection et financement du circuit).

NB : en Caps et Marais d'Opale cette étape n'existe pas. Pour plus de précision, rapprochez-vous des services compétents des Conseils Généraux.



Étape 12:

- Inauguration de l'itinéraire de randonnée.
- Création d'outils de valorisation (fiches, brochures, topo-guides, supports multimédias).
- Promotion sur le terrain (animations, manifestations).

NB : voir quelques exemples illustrés sur les pages 10 à 16.







2. GESTION ET ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Les Parcs naturels régionaux accompagnent la création de sentiers, la gestion et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée (hors sentiers de grandes randonnées GR, GRP, gérés par le Comité départemental de la randonnée pédestre dans le Nord ou par le Conseil général dans le Pas-de-Calais). Ils ont aussi pour rôle d'accompagner cette offre de randonnée au travers de services, de manifestations ou d'actions qualitatives.

Une politique de recrutement confortée par des partenariats

Pour ancrer la mission « randonnée » au sein de leur territoire, les Parcs naturels régionaux du Nord se sont appuyés sur la convention de partenariat entre la Fédération des Parcs naturels régionaux, la Fédération Française de Randonnée Pédestre et Gaz de France au titre du volet « environnement » du dispositif emploi jeune. Cela a permis de conforter cette mission en lui apportant des moyens pérennes. Au terme de ce dispositif, la continuité de ces missions devient un enieu important au regard de l'organisation et du travail accomplis. En Scarpe-Escaut, les élus du Syndicat mixte, avec le concours de la Région et du Conseil général ont décidé de créer un poste de chargée de la randonnée, étendu à des fonctions plus générales d'animation du territoire.

2.1 La répartition des rôles

Les partenariats s'organisent en fonction des territoires et de leurs acteurs :

- Les Comités et associations de randonnée pédestreIntégrés dès la création de l'itinéraire (regard technique de pratiquants et réflexion sur le plan de balisage), ils peuvent être sollicités par voie de convention pour la surveillance des itinéraires, l'entretien du balisage peinture ou des sentiers. Le partenariat se poursuit dans l'animation du territoire, pour laquelle les Parcs naturels régionaux et les Conseils Généraux





apportent des outils de promotion et des aides techniques, voire financières pour la mise en place de sorties ou évènements thématiques.

- Les entreprises d'insertion

La gestion des itinéraires nécessite d'importants moyens humains qui ont été comblés par la mise en place d'un partenariat avec les entreprises d'insertion. Le cahier des charges technique des interventions couvre l'entretien, la réfection ou l'amélioration du balisage, le débroussaillage des portions arborées, des pieds de balises, l'entretien des panneaux de départ et des travaux ponctuels d'aménagement (chicanes). Ce partenariat permet aux encadrants des entreprises de proposer aux personnes en difficulté, non seulement la reprise d'une activité mais aussi de les sensibiliser au patrimoine et à l'environnement tout en apportant des connaissances sur l'orientation, l'utilisation de cartes, le balisage...

La convention est signée chaque année et chaque entreprise d'insertion rend un rapport d'activité annuel sur ses travaux.

- Les éco-gardes en Scarpe-Escaut

Les éco-gardes du Parc participent à la surveillance (balisage, entretien, dépôt sauvage), à la médiation (en cas de conflits d'usage) et jouent le rôle de relais entre le Parc, les communes et l'entreprise d'insertion mandatée pour les travaux d'entretien. Cet appui permet au Parc de développer une relation directe avec les habitants et usagers et contribue à la qualité et à la promotion des itinéraires.

- EDEN 62 en Caps et Marais d'Opale

EDEN 62, outil technique du Conseil Général du Pasde-Calais, met en œuvre la politique et la gestion des Espaces Naturels Sensibles, notamment pour l'accueil du public, l'entretien des sentiers sur ces espaces et l'animation de visites quidées.

- Les Offices de Tourisme

Ils complètent le dispositif de « veille » en relayant les remarques et observations des usagers de leurs territoires.



2.2 Les méthodes et outils utilisés

La charte de balisage

Pour enrayer la multiplication des balisages qui sévissait en France, les acteurs des loisirs de nature ont élaboré une charte commune de balisage. Les Parcs naturels régionaux du Nord Pas-de-Calais mettent en œuvre cette charte nationale de balisage de la Fédération Française de Randonnée. La Charte Officielle du Balisage est un code de bonne conduite avec de simples règles :

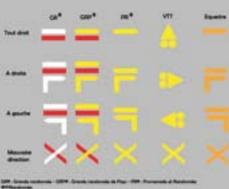
- Chaque discipline (vélo, équitation, ski de fond) a un code de balisage spécifique.
- Quand les itinéraires sont communs à plusieurs disciplines, c'est le balisage de la randonnée pédestre qui s'impose.
- Le balisage à la peinture est recommandé. Certaines dénominations et codes graphiques constituent des marques déposées et protégées au titre de la propriété industrielle : il en est ainsi de l'appellation « GR » pour la « Grande Randonnée » et « PR » pour la « petite randonnée ».
- La charte contient ensuite des spécifications techniques très précises quant à la forme, la couleur et les dimensions des marques de balisage. Sur le terrain, elle a permis une homogénéisation et une plus grande lisibilité des balisages.

D'autres balisages sont néanmoins toujours utilisés, notamment par des acteurs territoriaux qui souhaitent affirmer la spécificité de leur territoire.

Une charte de balisage uniformisée sur un territoire transfrontalier

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en France et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique forment le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut. Ils travaillent ensemble pour matérialiser cet espace transfrontalier dans le cadre du programme Interreg III. Dans le domaine de la randonnée, ces deux Parcs ont mis en place, en 1999, une charte de balisage commune et cohérente pour harmoniser la signalétique de part et d'autre de la frontière. Ils valorisent aussi des produits d'accompagnement communs comme la carte touristique ou la carte de la randonnée.





Quelques définitions :

GR®: itinéraire de grande randonnée en linéaire qui se parcourt en plusieurs jours. Il est obligatoirement homologué par la FFRP. Le GR® est balisé en blanc et rouge et porte un numéro.



GR® de Pays (GRP®): itinéraire conçu en boucle de plusieurs jours qui permet de faire le tour d'un pays, d'un pays d'accueil touristique, d'un parc naturel. Il est obligatoirement homologué parla FFRP. Il est balisé en jaune et rouge et porte un nom.



PR®: itinéraire de promenade et de randonnée en boucle d'une durée assez courte (de quelques minutes à une journée maximale). Il est généralement balisé en jaune et peut proposer un thème



Le marquage est propriété de la FFRP.

(historique, littéraire, géologique, botanique).





Une nouvelle charte est à l'étude et devrait voir le jour en 2007. Pour en savoir plus :

[www.ffrandonnee.fr]





TÉMOIGNAGE

Alain Grimbert, président du Comité départemental de la randonnée pédestre du Nord

Quel intérêt voyez-vous dans un partenariat entre votre fédération et le Parc naturel régional?

- L'association avec le Parc s'est faite très naturellement car, au fond, nos causes

sont communes. La pratique de la randonnée évolue dans le bon sens et il ne s'agit plus aujourd'hui de randonner la tête dans les chaussures. Nous convergeons vers un intérêt collectif pour la protection de l'environnement et nous sommes complémentaires dans une approche globale de la randonnée.

Le Parc naturel régional nous apprend beaucoup sur la protection et la valorisation des patrimoines et nous, nous l'enrichissons sur la philosophie de la randonnée.



L'ensemble des itinéraires et des éléments les composants (tracé, balisage, aménagements, signalétiques, éléments patrimoniaux) est enregistré en base de donnée et cartographié.

L'analyse de toutes ces données est une aide précieuse à la décision permettant aussi bien la planification spatiale des travaux, l'entretien des sentiers et des mobiliers, la visualisation des points noirs et des problèmes récurrents, la gestion des conventions et de l'ensemble du matériel...

L'information recherchée peut être visualisée et éditée sous différentes formes : cartes, fiches, tableaux, graphiques...

Associée à des fiches de suivi, la base de donnée permet de coordonner les actions de surveillance et d'entretien des itinéraires entre les différents partenaires et le Parc.

Une base de données commune en Caps et Marais d'Opale :

Pour gérer au mieux l'ensemble du patrimoine randonnée, le Parc des Caps et Marais d'Opale, le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Comité Départemental Olympique et Sportif se sont associés pour acquérir un logiciel de SIG commun, dédié à la randonnée.

La formation

Pour améliorer la qualité du balisage et préserver les paysages et les écosystèmes environnant les itinéraires, les Parcs naturels régionaux du Nord pas de Calais et le comité départemental de la randonnée pédestre ont mis en place des formations au balisage et à la gestion différenciée. Ces formations sont proposées aux partenaires techniques intervenant sur les circuits (associations, entreprises d'insertions, associations de randonnée, cellule technique des communes et FPCI).

Elles sont réalisées conjointement par un intervenant « baliseur » de la Fédération Française de randonnée Pédestre (FFRP) et un intervenant de la mission « patrimoine naturel » du Parc.







La gestion différenciée

L'érosion accélérée de la biodiversité au cours des dernières décennies due, pour une large part, aux activités humaines : urbanisation, agriculture intensive, activités de loisirs..., entraîne la destruction d'habitats naturels et l'imperméabilisation de vastes surfaces ainsi que le morcellement du territoire. Pour faire face à la nécessité de préserver les ressources naturelles, les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires s'impliquent dans la gestion différenciée.

La gestion différenciée repose sur une classification appropriée des espaces selon leur situation, leur taille, leur image, leur intérêt écologique, leur usage et selon l'attente sociale qu'ils suscitent. Cette classification permet de définir les objectifs de gestion de chaque site, avec une évaluation des moyens nécessaires et disponibles affectés à l'entretien (moyens humains, matériels et financiers) en privilégiant des actions respectueuses de l'environnement.

Les objectifs:

- Adapter l'aménagement et la gestion des espaces aux besoins des usagers.
- Diminuer les coûts de gestion.
- Favoriser la biodiversité, la préservation et l'amélioration des ressources naturelles.

Quelques étapes pour réussir la mise en œuvre d'une gestion différenciée :

- 1. Classer l'ensemble des espaces en gestion selon des critères d'usage (vocation, taille, fréquentation, accessibilité, sécurité) et d'intérêts (social, paysager, patrimonial).
- 2. Faire un état des lieux du patrimoine naturel en inventoriant l'ensemble des espaces (pelouses, prairies, boisements, faune, flore...).
- 3. Mettre en place un plan de gestion adapté au type de milieu.
- 4. Mettre en place un programme de formation pour les agents, techniciens, responsables.
- 5. Mettre en place un plan de communication. Tout comme il est nécessaire d'associer et de convaincre les techniciens du bien fondé d'une nouvelle approche de gestion des espaces, il est primordial de tenir informé la population, les usagers et les élus.







Cahier technique
 La gestion différenciée des espaces ou
 comment accompagner
 la réalisation de la trame verte ? »
 – Mission bassin minier Nord Pas de
 Calais – 2004 - 16 pages.



La médiation

L'ensemble des activités de pleine nature (randonnée pédestre, équestre, VTT, cycle, motos, Quad...) est pratiqué sur le même réseau de chemins que ceux qui sont utilisés par les riverains, les exploitants agricoles, les troupeaux et les ayants droit. Les itinéraires font donc l'objet de multiples usages qui, peuvent devenir conflictuels.

Pour y remédier, quand la configuration des sentiers et du territoire le permet, il convient d'éviter la superposition d'itinéraires de différentes disciplines, ou encore d'aménager les sentiers en séparant les disciplines. Il est important d'adapter les voiries en fonction de la ou des disciplines concernées (largeur, matériaux au sol...) et de contrarier le non-respect du balisage et de la réglementation par la mise en place d'aménagements spécifiques.

La médiation, lorsque les moyens humains existent (écogardes, agents de l'ONF par exemple), permet d'apporter de la connaissance et du consensus à chaque intéressé.

Le rôle de chacun :

Le maire

Sa compétence lui permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur pour des motifs d'environnement. Il doit appliquer la réglementation et peut arbitrer les éventuels conflits entre les différents usagers des chemins.

Le Parc

Ne possédant que peu d'outils juridiques, le Parc privilégie la concertation et la conciliation entre les multiples acteurs du territoire.

Il intervient pour :

- Accompagner les élus dans leurs décisions au moment de l'inscription au PDIPR et pour la réglementation de la circulation.
- Informer chaque intervenant sur les activités de chacun.
- Inciter les acteurs des loisirs motorisés à respecter un cahier des charges et/ou une charte signée avec les communes et le Parc.
- Veiller à la cohérence des pratiques de randonnée en assurant la préservation des espaces naturels.

Les acteurs organisés des loisirs motorisés

Il est conseillé aux associations ou sociétés de Quad, 4X4, moto verte :

- D'informer les élus des communes concernées sur l'organisation de leurs pratiques (itinéraires des sorties, nombre de participants, fréquence de passage, périodes et de s'accorder sur l'itinéraire).
- De sensibiliser les publics adeptes de ces pratiques.
- De participer à l'élaboration d'une charte ou à la réalisation d'un cahier des charges pour garantir la pérennité des loisirs motorisés tout en respectant l'environnement et le cadre de vie.









 Guide technique « Les loisirs motorisés et les chemins en milieu rural » — Parc de l'Avesnois - 8 pages.



TÉMOIGNAGEI





Bertrand Vasseur, membre du comité technique, aveugle depuis l'âge de 18 ans

Que vous apporte l'accessibilité d'un site naturel?

- Cela m'apporte la sensation d'être comme toute personne valide, en autonomie presque totale. Je peux profiter de l'ambiance générale du site sans avoir besoin d'une personne à mes côtés. J'ai eu la chance d'être associé à la mise en place des aménagements du Romelaëre, je l'ai testé de toutes les manières possibles, je le connais par cœur, j'y suis comme chez moi.
- Y a-t-il un autre sîte sur lequel vous aimeriez pouvoir vous rendre demain ?
- Étant maintenant installé dans la région de Béthune, ce qui me vient à l'idée, ce sont les terrils. Je sais qu'il existe déjà des parcours aménagés mais pour les déficients visuels il faut un parcours stable comme c'est le cas au Romelaëre... Si un tel projet se mettait en place, je referais l'expérience sans hésiter.

EN SAVOIR



- Depuis l'initiative du Romelaëre, d'autres sites naturels ont été aménagés à Wavrans le long d'une ancienne voie ferrée et à Wissant sur le Site des 2 Caps.
- Cette expérience a servi d'exemple pour la conception d'un guide technique édité par l'Atelier technique des espaces naturels en 2000 « L'accessibilité des sites naturels au public handicapé, la réserve naturelle volontaire des étangs du Romelaëre ».
- Un recueil d'expériences « Animations nature et éducation à l'environnement pour les personnes handicapées » à été édité en juin 2005 par le Parc des Caps et Marais d'Opale en partenariat avec EDF et les réserves naturelles de France.

3. DES INITIATIVES DANS LES PARCS EN MATIÈRE DE RANDONNÉE

La demande en matière de « randonnée » évolue. Le randonneur souhaite sentir et comprendre le territoire qu'il parcourt. En multipliant les initiatives et les approches depuis plus de 20 ans, les Parcs naturels régionaux contribuent au développement et à la promotion de la randonnée.

3.1 Aménagements des itinéraires et accessibilité

En 2003, le Conseil Général du Pas-de-Calais a signé avec l'Association des Paralysés de France une convention visant à développer l'accessibilité des espaces naturels sensibles acquis par le Département et ouverts au public (observatoire ornithologique et platelage au Romelaëre, sentier tout public et observatoire au Fond du Phare à Wissant, sentier tout public de la Vallée de l'Aa à Esquerdes...).

EXEMPLE:

LA RÉSERVE DU ROMELAËRE

Dans la réserve naturelle du Romelaëre, l'aménagement a été pensé pour tous : jeunes enfants, personnes âgées, valides et handicapées.

Pourquoi l'accessibilité?

- Elle garantit l'autonomie et la sécurité physiques des personnes handicapées et leur insertion dans la vie de la cité.
- Elle profite à tout le monde.

Quels sont les défis d'un tel aménagement ?

Avec un peu plus de 50 000 visiteurs par an, le sîte du Romelaëre intègre, dès 1993, un plan d'aménagement favorisant l'accès de tous les publics.

En 1996, un comité de pilotage constitué d'associations, d'handicapés, de prestataires touristiques, de financeurs et de collectivités passe en revue chaque détail du sentier comme l'angle des virages, les niveaux de pentes, la sécurisation du site pour les handicapés mentaux, la hauteur des panneaux de découverte en braille... Au-delà des aspects techniques, le succès de la démarche réside dans la volonté des acteurs et des usagers potentiels du projet.

Aménagements pour les personnes en fauteuil roulant :

Un platelage spécifique en chêne de pays est réalisé permettant d'avoir un sol plat, sans obstacle à la roue.

- Des dénivelés de pente avec palier de repos sont mis au point,
- Des lisses (barres horizontales suivant le platelage) servant à la fois de main courante, de garde-corps et de moyen de propulsion.

Aménagements pour les non-voyants :

- Un chevron implanté de chaque côté du platelage, sur toute la longueur du parcours, permet de guider la personne aveugle qui est en contact permanent avec une lisse, surnommée « le fil d'Ariane », par le biais de sa canne.
- Des bornes et des stations de cheminement leur permettent de profiter pleinement du site.











3.2 Les sentiers de découverte et d'interprétation*

En créant des sentiers d'interprétation, les Parcs proposent au visiteur de découvrir les faces cachées (ou moins connues) d'un territoire. Les éléments remarquables sont mis en valeur et présentés le long d'un itinéraire pédestre. Un fil conducteur met en relation ces éléments, donne une tonalité et assure la cohérence de la perception de l'ensemble.



EXEMPLE 1 : LE SENTIER DE DÉCOUVERTE DU MARÉCHAL DE CROŸ

Suite à une étude du Parc sur l'histoire de la forêt jardinisée de Bonsecours-Condé, le sentier du Maréchal de Croÿ a été créé. Ce sentier dit « d'interprétation culturelle » est agrémenté de panneaux de découverte, autour du château de l'Hermitage datant du XVIIIe siècle. L'intérêt de ce balisage « d'interprétation » réside dans la prise en compte de multiples éléments remarquables comme la forêt jardinisée, le château, la frontière, le petit patrimoine...

Cette approche globale constitue une vraie valeur ajoutée à la découverte patrimoniale.

Un premier dépliant d'information a été conçu par le Parc, puis, une seconde édition a été enrichie par l'Office de Tourisme de Condé sur l'Escaut. L'appropriation de ce support d'information par l'Office de Tourisme démontre l'intérêt du partenariat local avec les professionnels du tourisme et a débouché sur la mise en place de visites guidées.

On retrouve ces carnets d'accompagnement au sein d'une collection harmonisée intitulée « Découverte et Patrimoine ».



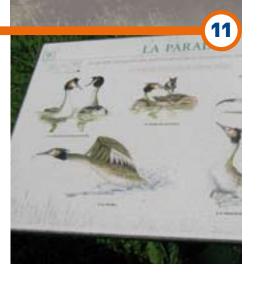
EXEMPLE 2 : LES OISEAUX DU VAL JOLY

En 2002, le comité technique de la randonnée du Parc naturel régional de l'Avesnois propose de valoriser l'observatoire ornithologique du Val Joly en y adjoignant un sentier de découverte relatif aux oiseaux du lac.

Pour garantir la qualité et la pertinence de cet aménagement, le Parc a sollicité les connaissances topographiques du Parc départemental du Val Joly, les compétences naturalistes du Groupe ornithologique du Nord et les savoirfaire pédagogiques de l'Éducation nationale. Après un travail conjoint, inspiré des méthodes d'interprétation, sous la coordination du Parc, un circuit jalonné de bornes richement illustrées accompagné d'un livret pour les jeunes publics sont nés.

Le guide qui accompagne la découverte du sentier reflète la qualité des partenariats locaux engagés depuis l'origine du projet. Il s'intègre dans une collection plus large de « guides découvertes » disponibles à la maison du Parc de l'Avesnois.





*Le concept d'interprétation du patrimoine, importé en France en il y a une quinzaine d'années, joue un rôle essentiel dans la protection, la médiation et l'exploitation des sites Il concerne tout type de patrimoine (historique, naturel, scientifique, archéologique ou ethnologique).

EN SAVOIRI



Cahiers techniques d'Espaces naturels régionaux « Méthodologie du plan d'interprétation » et « La démarche d'interprétation du patrimoine, de la théorie à la pratique » en téléchargement

[www.enr-lille.com]

Depuis 2000, le Parc de l'Avesnois propose « une charte de qualité » pour la création des sentiers de découverte.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE

3.3 Les éditions

Utilisées comme outil complémentaire à la découverte d'un itinéraire ou comme support d'information pour faire la promotion d'un itinéraire ou d'un événementiel, les éditions sont des supports qui présentent de multiples intérêts.



EXEMPLE 1: LA BROCHURE « ESCAPADES »

Les trois Parcs proposent des escapades en famille ou entre amis aux amateurs de sensations et de découvertes de proximité inattendues. Cette brochure est une amorce de mise en produit de l'offre touristique de randonnée.



EXEMPLE 2 : LES « CARTES DE LA FORÊT »

Espaces de découverte et de loisirs privilégiés, les forêts suscitent aussi la crainte de ne pas savoir s'orienter et de s'égarer. C'est pourquoi, les Parcs, l'Office National des Forêts et les Conseils Généraux éditent des cartes simplifiées et explicites des différents massifs composant leurs territoires.



EXEMPLE 3 : LES CALENDRIERS « SORTIES DÉCOUVERTES »

Édités deux fois par an, ils répertorient les sorties nature et évènements thématiques, portés par les associations, les communes ou les Parcs. Ils contribuent à la promotion de ces manifestations auprès d'un plus large public. 1 500 sorties en moyenne, sont collectées par les Parcs chaque année.



Et aussi:

- Espaces naturels régionaux favorise la promotion des 3 Parcs du Nord-Pas-de-Calais sur le plan national en faisant éditer simultanément 3 guides Dakota « Que faire dans le...? ».



- Les Parcs apportent leur contribution technique à la conception des « fiches randonnée » du Conseil Général du Nord pour les itinéraires traversant leur territoire.



- La Fédération Française de Randonnée Pédestre a vu l'intérêt de concevoir les topo-guides des 3 Parcs naturels régionaux.





3.4 Vers une commercialisation des produits « randonnée »

EXEMPLE:

LES SÉJOURS « RANDONNÉE » DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU NORD

Le développement des courts séjours d'une à deux nuitées « clé en main » correspond à une nouvelle tendance dans les pratiques de loisirs. Les Parcs naturels régionaux, grâce à leur connaissance du territoire et de ses acteurs, savent monter des produits, mais ils ne peuvent pas les vendre. D'où l'intérêt de s'appuyer sur des structures expérimentées, comme le service Loisirs Accueil du Comité Départemental du Tourisme du Nord, pour commercialiser « des séjours randonnée ».

Depuis 2004, des formules, nées d'un travail en commun, sont expérimentées pour que chaque randonneur, averti ou occasionnel, seul ou en groupe, trouve sa formule :

- À pied, à cheval, en vélo, avec des ânes...
- Groupes accompagnés.
- Panier-repas ou restauration.
- Hébergement.
- Portage des bagages organisé...



Le rôle des Parcs et de leurs partenaires :

Le Parc anime un comité technique composé de partenaires institutionnels comme le Département du Nord, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord et d'acteurs locaux de la randonnée.

Le Comité Départemental de Tourisme du Nord reprend l'offre de produits dans ses catalogues « Séjours Randonnée dans le Nord » et recherche des partenariats avec des Tours opérateurs spécialisés dans la revente de ces forfaits de randonnée.

Le Service Loisirs Accueil du CDT du Nord réalise la commercialisation des séjours.

Les points forts :

- La démarche participative du comité technique de la randonnée pour la conception des séjours.
- L'animation locale.
- La mise en réseau de prestataires touristiques.
- La valorisation et l'animation des patrimoines des Parcs.

Les perspectives :

- Renforcer la communication et la commercialisation par des supports adaptés et spécialisés (presse, tours opérateurs).
- Favoriser l'animation de ces séjours par des associations locales.
- Améliorer l'implication des prestataires touristiques autour du projet.
- Fédérer les acteurs touristiques du territoire.
- Améliorer la qualité de l'accueil du public (formations).

TÉMOIGNAGE



Joëlle Crouzet, Service Loisir Accueil Nord au CDT du Nord.

-Surlacommercialisation des produits de randonnée, quel intérêt voyez-vous à travailler avec un Parc naturel régional?

- Le Parc nous simplifie le « débroussaillage » en nous faisant gagner beaucoup de temps avec sa bonne connaissance du territoire, des itinéraires de randonnées et des acteurs locaux. Là où les Parcs sont absents, nous passons beaucoup de temps à révéler les éléments clés du territoire. Le Parc est aussi force de proposition pour organiser des réunions entre les multiples acteurs locaux où nous intervenons sur le pourquoi et le comment de l'accueil des publics. Ce travail mené en synergie motive les structures partenaires et contribue à relever la qualité des offres. Enfin, l'estampillage de nos séjours avec le logo « Parc naturel régional » est un argument de vente supplémentaire qui rassure le client.

- L'expérience est-elle rentable financièrement ?

- L'offre est récente, il faut l'étoffer tout doucement. Notre atout réside dans le fait que nous sommes subventionnés par le Département. Cela nous offre la possibilité d'expérimenter et de proposer des produits de qualité. En 2006, nous allons affiner les offres de séjours et élargir les listes de diffusion pour toucher de nouveaux publics. Les produits les plus demandés sont les formules avec ânes, les chevaux avec attelage et les demandes à la carte. Notre objectif étant le développement de l'activité économique générée par le tourisme, cela nous conforte dans l'idée de continuer et de conforter cette offre naissante. Il faut savoir que le tourisme est le deuxième employeur du département du Nord après la sidérurgie.

EN SAVOIR



Fort de l'expérience des Parcs du Nord, le Parc des Caps et Marais d'Opale a plusieurs « produits randonnée » en cours d'élaboration qui pourraient être commercialisés par les Offices de tourisme de Calais et Saint-Omer :

Côté pédestre un séjour sur le Site des 2 Caps.
 Côté équestre un séjour « Fer à cheval des Caps et Marais d'Opale » grâce au partenariat du Comité départemental du Tourisme Équestre.
 Côté cyclotourisme un séjour « vélo route de la

Mer du Nord », fruit d'une réflexion vers des clientèles néerlandaises.



3.5 La randonnée pour accompagner l'activité économique en milieu rural

EXEMPLE : LES ESTAMINETS-RANDONNÉE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

La faible densité de population en milieu rural conduit à la disparition des commerces sur le territoire des Caps et Marais d'Opale. Le café de village a, en plus de sa fonction économique, une réelle fonction sociale. Le maintenir c'est participer à la conservation d'un tissu socio-économique en milieu rural. C'est dans ce contexte qu'en 1998, le Parc lance le projet Estaminet-Randonnée en associant les trois Chambres de Commerce et d'Industrie de Calais, Boulogne et Saint-Omer, le Comité Départemental du Tourisme et les Comités départementaux d'usagers de la Randonnée.



- Un relais multiservice à destination du randonneur ou des touristes curieux.
- Une vitrine du pays au travers des traditions, des jeux anciens et d'un service d'information le plus complet possible sur l'offre de randonnée et de loisirs au naturel.
- L'authenticité et la convivialité des échanges entre propriétaires d'estaminets, habitants et randonneurs.

Des services spécifiques :

Les Estaminets-Randonnée sont de véritables points d'informations. Le Parc met à leur disposition une documentation complète sur les richesses patrimoniales, la randonnée et les ressources locales. Chaque propriétaire d'Estaminet-Randonnée apporte et partage sa connaissance de la randonnée tout en offrant à la clientèle les services spécifiques à son activité : boissons traditionnelles, restauration souvent réalisée à partir des produits des terroirs du Parc et lieu de convivialité idéal après l'effort physique de la randonnée.

L'animation:

La présence d'animations ancrées dans le terroir facilite les échanges entre randonneurs et habitants. Des jeux anciens (grenouilles, toupies, billards...) sont mis à la disposition des estaminets qui en assurent la gestion.



La promotion :

En contrepartie des prestations de service assurées par les gérants, le Parc fait la promotion et l'animation du réseau d'estaminets :

- Création d'un symbole (ou logotype) avec une enseigne commune.
- Édition, en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et le Comité Départemental de la randonnée Pédestre, d'un dépliant guide.
- Promotion par l'accueil de la presse et la participation à des foires et salons en collaboration avec les CCIS, les OTSI et le CDT du Pas-de-Calais.

Le contrôle de la charte de qualité :

Un suivi et un contrôle de la qualité de service Estaminet-Randonnée ont été mis en place dès 2001. Chaque été un contrôle est effectué par des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Comités Départementaux d'Usagers de la Randonnée et du PNR des Caps et Marais d'Opale. La crédibilité du réseau passe par l'assurance de la promesse tenue aux visiteurs sur une base commune de services et de prestations.









Danielle Nacry, Au Lion d'Or à Hardinghen

- Quel bénéfice tirez-vous de l'enseigne Estaminet Randonnée ?
- Pour moi, c'est une plus-value à plusieurs niveaux : le Parc naturel régional met à ma disposition un ensemble précieux de documents sur le territoire dont les clients sont très friands. Un guide des estaminets vient d'être édité. Les jeux traditionnels intriguent et amusent les randonneurs. J'ai aussi du petit matériel pour secourir les vélos... Sans l'implication du Parc, je ne pourrais pas financer toute cette valeur ajoutée. En contrepartie, j'espère être une bonne ambassadrice de mon territoire. En 2005, nous sommes 20 estaminets associés à des circuits de promenade pédestre, équestre ou à vélo, à avoir étés distingués pour la qualité de nos services.
- Quelle est la clientèle générée par cette opération ?
- Je reçois surtout des associations de randonnée qui organisent des sorties le week-end. Cela représente environ une dizaine de groupes de 20 à 30 personnes dans l'année.



Le Parc Scarpe-Escaut coordonne, avec des producteurs volontaires, les « Marchés à la ferme »

Cette association a pris corps autour d'une idée : faire découvrir les savoir-faire des producteurs tous les mois, dans un cadre original : une de leur ferme. Accueil chaleureux et authentique garanti, découverte des fermes, paniers garnis à gagner. . .



3.6 Des manifestations représentatives des Parcs

EXEMPLE 1 : « LA BALADE GOURMANDE À VÉLO »

Chaque année depuis 2004, à l'occasion de « la balade gourmande à vélo », sortie familiale, le Parc de l'Avesnois invite les participants de tout âge à pousser la porte d'un producteur fermier inscrit dans une démarche pédagogique d'accueil et à déguster les produits issus du terroir. Au-delà de tisser des liens entre randonneurs et producteurs ; cette expérience qustative et historique des produits met en exerque un modèle de production agricole qui perpétue un paysage identitaire de l'Avesnois : le bocage.

EXEMPLE 2: LA « RANDO DES KIOSOUES »

La « rando des kiosques » se déroule chaque printemps dans le cadre de « Kiosques en fête ». À cette occasion, le Parc de l'Avesnois, en partenariat avec un club cyclotouristique, propose une boucle à vélo, de kiosque en kiosque. Les randonneurs sont accueillis en fanfare par l'harmonie municipale. C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine emblématique des cœurs de villages Avesnois.

EXEMPLE 3: LES CHALLENGES DU PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

Le Nord et la Belgique sont animés par une même passion : le vélo. Dès 1990, dans le cadre de la préfiguration du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, et grâce au soutien financier du programme européen Interreg, est née l'idée d'inciter les clubs cyclotouristes français et wallons à se rencontrer pour découvrir les paysages transfrontalier. Cette mobilisation associative se concrétise chaque année par 13 sorties cyclotouristiques rassemblant près de 7 000 participants.

Depuis 1995, sur le même principe, les cavaliers se retrouvent autour du challenge transfrontalier des « chevauchées des cing forêts » et regroupent 6 clubs équestres français et belges en totalisant 600 participants.

Enfin, en 2002, les marcheurs emboîtent le pas avec le challenge pédestre transfrontalier qui comprend 10 sorties annuelles animées par 10 associations de randonnée pédestre. Près de 3 200 marcheurs étaient au rendez-vous de la première édition.







EXEMPLE 4: LA « COURSE DES TERRILS »

La course des terrils existe depuis 1984. Cette manifestation créée par quelques passionnés soutenus par le Parc Scarpe-Escaut, mobilise aujourd'hui 4 000 sportifs de tous âges provenant d'une cinquantaine de départements. Cet événement primé deux fois au plan national, sensibilise le public à l'intérêt de la sauvegarde du patrimoine minier dans notre région.

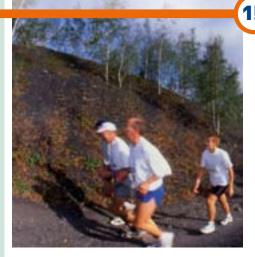
EXEMPLE 5: LE « PRO CH'TI RAID »

L'association Ch'ti raid crée en 2000 a souhaité mettre en place un raid VTT aventure sur deux iours. Son rapide succès a amené ses bénévoles à développer plusieurs raids : le « pro ch'ti raid » pour les professionnels, le « ch'ti raid » pour les Vététistes moins avertis, le « mini ch'ti raid » pour les enfants et « l'enfoi'raid » à but caritatif.

Ce projet a été porté depuis sa naissance par le Parc qui apporte chaque année son soutien (communication et aides financières). L'association Ch'ti raid participe également à des évènements portés par le Parc en apportant une contribution technique.

EXEMPLE 6: LA « RANDOPALE »

En Caps et Marais d'Opale, plus de 200 rendez-vous et manifestations de randonnée ont lieu chaque année. Cette densité événementielle est le fruit d'un tissu associatif très actif, tant en randonnée pédestre qu'en activité VTT ou équestre. Le Parc est présent sur quelques rendez-vous à forte concentration comme la « Randopale » qui rassemble début mai plus de 6 000 marcheurs sur le secteur du Site des 2 Caps.







LE DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE

4. L'ÉVALUATION POUR UNE «RANDONNÉE» DE QUALITÉ

Après toutes ces expériences autour de la randonnée, les Parcs sont aujourd'hui en phase d'analyse. Des outils se mettent en place pour évaluer progressivement l'ensemble des réalisations à l'échelle des territoires et le réseau dans sa globalité.

Pourquoi évaluer?

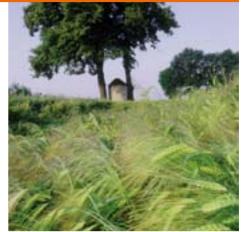
- Pour connaître la fréquentation réelle des itinéraires
- Pour vérifier la pertinence des investissements
- Pour apprécier le type de comportement des randonneurs
- Pour organiser le maillage du territoire

Comment évaluer?

- En menant des enquêtes quantitatives et qualitatives
- En tenant un tableau de bord territorial de la randonnée
- En posant des éco-compteurs sur les itinéraires
- En proposant une collaboration active avec les associations de randonneurs

Pour aller vers quoi?

- Pour répondre à la demande sociale croissante
- Pour motiver les choix (ou les non-choix) de créations d'itinéraires
- Pour guider les porteurs de projets
- Pour enrichir les schémas d'accueil du public
- Pour adapter les outils et supports d'information et de signalisation
- Pour sensibiliser les randonneurs au respect de l'environnement
- Pour intéresser les agriculteurs, artisans, producteurs, commerçants à l'accueil des visiteurs







EXEMPLE 1 : ÉVALUER LA FRÉQUENTATION EN MILIEU OUVERT, À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE EN SCARPE-ESCAUT

Le Parc a mis en place, à titre expérimental, une méthodologie d'évaluation de la fréquentation de la randonnée. Un recueil des données quantitatives et qualitatives permettra d'obtenir pour chaque site, les flux de fréquentation, les attentes des usagers et d'analyser les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le croisement de l'ensemble des données permettra d'obtenir un état des lieux mais aussi de confronter les attentes des publics aux objectifs des gestionnaires de la randonnée et des sites naturels.

L'évaluation quantitative est réalisée avec des écocompteurs (système de comptage adapté aux sites naturels). Certains sites nécessitent un couplage avec des périodes de comptages visuels, notamment en cas de points de stationnement ou de flux parsemés.

L'évaluation qualitative est mise en œuvre par des enquêtes réalisées auprès des usagers du réseau associatif et des gestionnaires et propriétaires des sites. Il s'agit d'identifier les usagers, leurs usages, leurs attentes et les enjeux des sites.

Une campagne d'enquête a lieu sur site pour toucher la cible « usagers ».

Les gestionnaires et propriétaires, déjà partenaires et acteurs du Parc, sont impliqués dans l'étude, dans le cadre d'un groupe de travail.

Quant au réseau associatif, il sera destinataire d'une enquête par courrier qu'il pourra diffuser auprès de ses membres.

Au final, l'étude débouchera sur la mise en place d'un programme d'actions pour l'accueil du public et sur le recadrage des actions déjà mises en œuvre, à l'échelle d'un site et du territoire.

Ce travail spécifique sur la randonnée enrichit l'observation touristique territoriale définie dans la convention associant le Comité régional de tourisme Nord Pas de Calais et le Parc naturel régional Scarpe-Fscaut.





Pour en savoir plus sur les éco-compteurs :
 [www.eco-compteur.com]





EXEMPLE 2 : AUDIT QUALITÉ RANDONNÉE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

Le Parc des Caps et Marais d'Opale mène depuis mars 2004 un Audit Qualité Randonnée sur l'ensemble de son réseau. Pour mémoire les premières ouvertures de chemins datent de 1986.

Les objectifs :

- Faire un état complet à l'échelle de chaque EPCI de l'offre de randonnée.
- Effectuer un état de l'offre des services annexes à la randonnée.
- Repérer les points noirs et les difficultés pratiques et techniques de l'offre existante.
- Mesurer le niveau de fréquentation des sentiers et les offres de services annexes à la randonnée.
- Mettre en parallèle l'offre et la demande pour chaque pratique de randonnée (pédestre, équestre, VTT).
- Identifier les secteurs sensibles aux pratiques des véhicules à moteur (4x4, Quads, motos) et les conflits d'usage.
- Mesurer les types de fréquentation des parcours
- Déterminer l'offre de randonnée correspondante à la demande de loisirs locaux mais aussi identifier l'offre de produits « randonnée » correspondant à l'activité de tourisme pour en déduire une stratégie de développement touristique économique.
- Inscrire durablement l'offre de randonnée par la mise en place d'une charte qualité d'entretien.
- Définir les outils de communication et de promotion répondant aux différentes demandes des usagers de la randonnée.

La méthodologie:

L'audit Qualité Randonnée s'appuie sur l'inventaire des données et ressources de l'ensemble des partenaires de la randonnée. L'inventaire comprend une approche cartographique, foncière, technique, administrative et touristique de chaque sentier équestre, V.T.T. et pédestre (PR) agréée et non agréée. L'échelle retenue est celle des EPCI.

Les résultats attendus :

- Organiser la randonnée de telle façon que l'offre réponde à la demande de loisirs classiques de plein air mais aussi pour qu'elle participe à l'offre touristique de découverte du territoire.
- Organiser la pérennisation du réseau entre les différents organismes traditionnels, Conseil Général, PNR, ONF et EDEN 62 pour la coordination, la mise à disposition des données « randonnée » sur supports papiers et informatiques.
- Pérenniser l'entretien du réseau par les EPCI.





L'exemple des Trois Pays.

Les Trois Pays regroupent les communes des Pays de Guines, Licques et Hardinghen.

Dès sa création en 1997, la Communauté de Communes se lance dans la conception d'un réseau de 25 itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT pour soutenir l'offre de tourisme et de loisirs de son territoire.

- « Le réseau de randonnée s'organise autour de trois pôles, dans le Marais de Guines, autour des espaces naturels sensibles et de l'équipement Saint-Joseph Village, en Forêt Domaniale de Guines qui reçoit plus de 500 000 visiteurs par an et au départ du village d'Hermelinghen, Capitale régionale du VTT! » explique Hervé POHER, Président de la Communauté de Communes.
- « En rejoignant le Parc en 2000, nous avons tout de suite adhéré à la démarche d'Audit Qualité Randonnée, afin de faire le point sur notre réseau, ses points forts, ses points faibles et surtout les pistes de travail pour conforter sa vocation de terre de randonnée ».

Un état des lieux, des réunions de travail avec les élus, les associations locales de randonnée, les gestionnaires tels qu'Eden 62 ou l'ONF, les socioprofessionnels du tourisme, les hébergeurs, les restaurateurs, les Estaminets Randonnée, les centres équestres, les loueurs de VTT, l'Office de tourisme... ont abouti à un « toilettage » du réseau, à renforcer sa qualité et sa sécurité ainsi que son offre de service.

L'épilogue de cette aventure devrait se conclure par la commercialisation de produits Randonnée pédestre en 2007, via l'Office de Tourisme de Calais Côte d'Opale sur la thématique du Camp du Drap d'Or et de la Via Francigena.



8

Les Parcs du Nord Pas-de-Calais appliquent les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable* dans les espaces protégés.



EUROPARC FEDERAL JON LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGÉS

Le 30 août 2003, la Fédération Européenne « Europarc » a attribué au Parc naturel régional Scarpe-Escaut le certificat de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Elle reconnaît ainsi le travail engagé pour concilier développement touristique et préservation des espaces naturels.

5. LE DEVENIR DE LA RANDONNÉE... LE POSITIONNEMENT DES PARCS

3 200 km d'itinéraires de randonnée sont proposés aujourd'hui par les trois Parcs du Nord Pas de Calais. Ce moyen de diffusion de la fréquentation touristique a su mettre en valeur les richesses patrimoniales des territoires. Les sites naturels et culturels, toujours fragiles, se découvrent grâce aux activités d'animation des Parcs et de leurs partenaires associatifs. Les outils d'information pour le public se diversifient pour satisfaire l'appétit grandissant d'environnement. Enfin, des services apparaissent localement pour accueillir le randonneur.

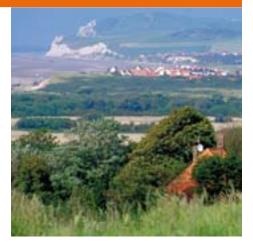
Certes I'on peut davantage mais surtout I'on peut mieux, ensemble.

Les Parcs engagés dans les principes du tourisme durable* avant l'heure, développent des formules nouvelles: les Estaminets-Randonnée, les challenges transfrontaliers, le soutien d'activités en milieu rural... Cette valeur ajoutée à la randonnée fidélise les amateurs de nature et prend en considération le rôle majeur des « accueillants » et la population locale.

À l'intérêt croissant pour la randonnée correspond la recherche d'une offre de prestations « qui sorte de l'ordinaire », la prise de conscience environnementale produit peu à peu ses effets. La demande de loisirs de proximité s'oriente vers des destinations authentiques mais aussi plus actives.

Aujourd'hui de nouveaux acteurs territoriaux emboîtent le pas, toujours avec le concours des Conseils généraux. Les objectifs fixés dans la Charte européenne du tourisme durable* (pour les Parcs), dans les Schémas départementaux et régionaux du tourisme et dans les Projets communautaires sont convergents. Tant mieux, c'est le résultat d'un travail de partenariat régulier. Les fédérations de randonnée, pratiquantes et force de propositions, apportent leur précieuse expertise.

Les Parcs continuent l'expérimentation tout en analysant l'existant. Des actions comme « Objectif nature », « les inventaires du patrimoine », « la gestion





LE DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE

des espaces naturels », « les études scientifiques » peuvent accompagner les acteurs de la randonnée dans la professionnalisation de l'environnement.

La méthode « Parc » retracée dans ce cahier technique est mise à la disposition des gens de terrain. Cette volonté de transfert des expériences au plan régional est affichée dans les missions d'Espaces naturels régionaux Nord Pas de Calais. Évoluer vers plus de qualité pour la randonnée est l'affaire de tous. La préservation des paysages et du cadre de vie de notre région y trouvera naturellement sa place.

Quelques extraits de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés:

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'espace protégé, par et pour le tourisme, et protéger ce patrimoine d'un développement touristique excessif.
- Proposer à tous les visiteurs une offre touristique de grande qualité pour tous les aspects de leur visite.
- Communiquer de manière effective auprès des visiteurs au sujet des qualités spécifiques de la région.
- Promouvoir des produits touristiques spécifiques qui offrent la découverte et une bonne compréhension du paysage.
- Accroître la connaissance des espaces protégés et des questions de durabilité parmi tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme.
- S'assurer que le tourisme soutient et ne réduit pas la qualité de vie des habitants.
- Accroître les bénéfices de l'économie locale dus au tourisme.
- Contrôler et influencer les flux des touristes afin de réduire les impacts négatifs.



6. POUR ALLER PLUS LOIN...

STRUCTURES EN RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

Conseil Général du Nord

Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires — Service espaces naturels sensibles — 43 rue Gustave Delory — 59 047 Lille CEDEX.

Conseil Général du Pas de Calais

Rue Ferdinand Buisson — 62 018 Arras CEDEX 9.

• Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Direction Environnement Énergie et Déchets - Centre Tournai 59 555 Lille CEDEX.

• Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

107 Boulevard de la Liberté – 59 041 Lille.

Fédération Nord-Nature

Maison de la Nature et de l'Environnement - 23 rue Gosselet 59 000 Lille.

Préfecture du Nord

Direction de la réglementation et des libertés publiques — Bureau de la circulation — Service de la réglementation générale — rue Gustave Delory — 59 039 Lille CEDEX. Tél.: 03 20 30 59 59

Ce service a en charge la délivrance des autorisations concernant la mise en place de manifestations sportives.

Comité Régional de Randonnée Pédestre Nord - Pas de Calais

9, rue des enseignes — 59 700 Marcq en Baroeul.

Comité Régional du Tourisme Nord - Pas de Calais

6, place Mendès France - 59800 Lille. Tél.: 03 20 14 57 57 www.crt-nordpasdecalais.fr

Office National des Forêts (ONF)

24 rue Henri Loyer — BP 46 — 59 004 Lille CEDEX.

• EDEN 62

Rue Potiers - 62 240 Desvres. Tél.: 03 21 32 13 74 www.eden62.fr

• Comité Départemental du tourisme du Nord 6. rue Gauthier de Châtillon - 59 000 Lille.

Tél.: 03 20 57 59 59 www.cdt-nord.fr

Comité départemental de tourisme du Pas-de-Calais

BP 79 - 62 930 Wimereux. Tél.: 03 21 10 34 60 www.pas-de-calais.com

Comité départemental de randonnée pédestre du Nord

Maison du Sport – Parc des Près – 59650 Villeneuve d'Ascq. Tél : 03 20 59 92 59

Comité départemental de la randonnée pédestre du Pas-de-Calais

Maison des Sports du Pas-de-Calais — 9, rue Jean Bart 62143 Aangres.

Tél.: 03 21 72 67 33

Service de réservation Loisir Accueil Nord

6 rue Gauthier de Châtillon — BP 1 232 — 59 013 Lille CEDEX. Tél. : 03 20 57 59 59 www.cdt-nord.fr

- Service de réservation Loisir Accueil Pas-de-Calais

La Trésorerie, Wimille — B.P. 79 — 62 930 Wimereux. Tél. : 03 21 10 34 40

STRUCTURES NATIONALES

Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

14, rue Riquet 75 019 Paris. www.ffrp.assoc.fr

• Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) www.ffct.org

• Fédération Française d'Équitation (FFE) www.ffe.com

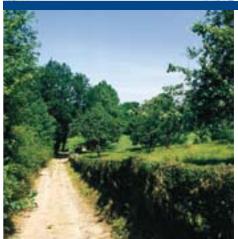
• Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani – 75 018 PARIS — Tél. : 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr

• Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) Ensam — 2 place Viala — 34 060 Montpellier CEDEX 2. www.espaces-naturels.fr

collection «CAHIERS TECHNIQUES» téléchargeables sur www.enr-lille.com

- Viens dans mon parc Des échanges de classes entre territoires
- La démarche de l'interprétation du patrimoine : de la théorie à la pratique
- Méthodologie du plan d'interprétation
- Tourisme durable : des exemples pour progresser
- Les déchets de plage du Nord Pas de Calais
- Spatialiser une démarche territoriale : l'expérience des parcs naturels régionaux au service des territoires de la région»
- Les contrats pour la gestion des milieux naturels Clé d'utilisation pour les Parcs naturels régionaux
- Le Suivi et évaluation des chartes des Parcs naturels régionaux
- Rallye Nature : un outil pédagogique d'éducation au territoire»
- L'intervention des parcs dans les procédures d'avis : retour d'expériences et pistes de progrès
- L'équipement à thème : de son intégration au territoire à sa mise en oeuvre
- Réaliser un cahier des enfants : un outil d'éducation au territoire pour aborder les enjeux de société





Éditrice et directrice de la publication : Espaces naturels régionaux représentée par Anne-Marie Stiévenart, présidente,

UICN

Initiative du présent cahier technique : Parc naturel régional Scarpe-Escaut Contribution interparcs : Charlotte Dupont (Scarpe-Escaut), Emmanuel Heyrman, Céline Gardier, Magali Lin (Avesnois), Vincent Bastien, Céline Dajani (Caps et Marais d'Opale),

Rédaction : Christelle Gadenne, conduite de projets éducatifs Photographies : Samuel Dhote, Éric Desaunois, Christelle Gadenne Coordination et suivi éditorial : Manu Lequeuche (ENR),

Cartographie: Com' l'Agence,

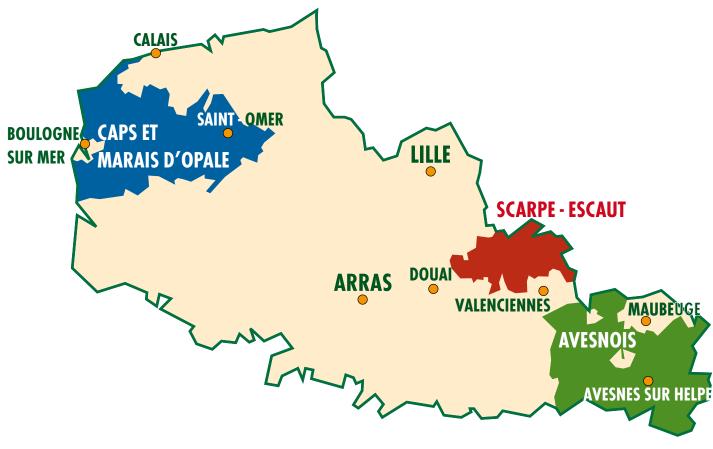
Ilustrations:

Partenaire de :

Design graphique: Gilles Pottier (ENR), Impression: Nord Imprim (Steenvoorde),

Dépôt légal : © Espaces naturels régionaux - février 2006

Édition imprimée sur papier recyclé, alliant qualité d'image et respect de l'environnement.



Ce cahier technique est téléchargeable sur :

[www.enr-lille.com]

SITUATION DES PARCS NATURELS





Personnes chargées de la randonnée dans les Parcs :
• Parc naturel régional Scarpe-Escaut :
Charlotte Dupont : c.dupont@pnr-scarpe-escaut.fr

• Parc naturel régional Avesnois : Magali Lin : magali.lin@parc-naturel-avesnois.com

• Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : Vincent Bastien : vbastien@parc-opale.fr

